

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2020, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2015-02

«Règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 2015-00 de façon à modifier la tarification.»

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en se présentant au service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465 boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 4 février 2020

Me Pascalie Tanguay, greffière